

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

COMMUNE DE FERRIERES

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Réunion de la CLDR

15 mars 2016, 19h30

Le Maka, rue de Lognoul n°6, 4190 Ferrières

Présents : N. DEGUEE, S. FRANCIS, R. LAMBOTTE, F. LEONARD, H. LEYBAERT, V. SYLVESTRE, J. MATTHYS, B. MIGEOTTE, A. RAHIER, M. RAHIER

Excusés : M. MEERT, S. BOLAND, S. BREVERS, X. GIBLET, C. LIZEN, S. MAQUINAY, N. MAQUINAY, L. STREE, J-M. RENARD

GREOA : A. BARTHELEMY, M-F. GILIS

Introduction

La réunion débute par un mot d'accueil du Bourgmestre.

1. Approbation du PV de la réunion du 28 avril 2015

Le PV est approuvé. Une remarque est cependant émise concernant une expression française puisqu'il est précisé que l'on dit « pallier quelque chose » et non « pallier à quelque chose ». Cette remarque sera prise en compte afin de corriger la phrase suivante : « certaines communes ont commencé à mettre des choses en place pour pallier à ces dégradations ».

Une question est posée concernant la dissolution du Syndicat d'initiative et plus spécifiquement la situation de l'employé qui était engagé par cette même asbl et se chargeait de l'entretien des chemins et sentiers. Le Bourgmestre répond que cette personne a été engagée par l'Office du Tourisme, sous statut APE, et qu'il poursuit son travail d'entretien des sentiers.

Un membre s'interroge également sur les démarches à effectuer en vue de signaler un chemin en mauvais état (en l'occurrence, le pont situé à Rouge-Minière et qui permet de traverser le Ru de la Venne). F. Léonard explique qu'il suffit de faire une demande au service des travaux qui viendra effectuer les réparations nécessaires.

2. Information sur l'approbation du PCDR

F. Léonard fait un compte-rendu du passage en CRAT qui s'est déroulé le 2 septembre 2015. Il explique que la présentation du dossier a débouché sur un avis favorable pour une période de 10 ans et rappelle que l'avis est consultable en ligne sur le site internet suivant : <http://www.lacrat.be>.

Il ajoute que le 17 décembre 2015, le Gouvernement wallon suivait l'avis de la CRAT et approuvait le PCDR pour une durée de validité de 10 ans. A ce titre, il remercie les membres de la CLDR, le personnel communal ainsi que le GREOA pour le travail effectué.

Concrètement, cette approbation signifie que la Commune bénéficie d'une durée de 10 années pour introduire des demandes de Convention auprès du Développement Rural. En outre, les agents de développement expliquent que tous les 5 ans et en fonction des opportunités, une nouvelle fiche-projet peut être introduite dans le PCDR.

3. Présentation du rapport annuel de l'ODR

Les agents de développement rappellent que, pour chaque PCDR approuvé, un rapport annuel doit être transmis à l'Administration régionale pour le 31 mars de chaque année. Ce rapport annuel consiste en un bilan permettant de retracer l'état d'avancement des projets ainsi que leur programmation future. Il doit être approuvé par la CLDR et présenté au Conseil communal pour information.

Les membres de la CLDR ayant pris connaissance préalablement du rapport annuel (consultable sur le site www.pcdr.be), celui-ci est commenté succinctement par les agents du GREOA. Les deux points suivants sont plus spécifiquement abordés :

- l'introduction, par le GREOA, d'un second dossier de candidature pour la création d'un Groupe d'Action Locale (GAL) en Ourthe-Vesdre-Amblève. Le GREOA rappelle qu'un premier dossier de candidature avait été introduit par le GREOA en février 2015 mais que celui-ci n'avait pas été retenu. Après une rencontre avec l'Administration explicitant les forces et les faiblesses du dossier, le GREOA a relancé la consultation citoyenne en vue de réajuster et de peaufiner la Stratégie de Développement Local. Au total, ce sont 8 fiches-projets qui ont été déposées. Certaines d'entre elles peuvent être directement mises en lien avec la stratégie de développement préconisée dans le PCDR de Ferrières : projet circuits-court (création d'une filière circuits-courts afin de valoriser les produits locaux conventionnels ou biologiques, en concertation avec le GREOA, la coopérative « Les compagnons de la terre », les producteurs locaux, les petites et moyennes surfaces, etc.) ou encore le projet économie d'énergie porté par Ferréole (Transition, autonomie et efficacité énergétique territoriale). Dans le cas de la mise en place du GAL, des moyens humains seront financés par l'Europe et la Wallonie en vue de concrétiser les fiches-projets. Il n'est actuellement pas possible de déterminer la date à laquelle une réponse sera obtenue quant à la sélection du projet de GAL déposé.

- l'introduction, par la Commune et avec le soutien du GREOA, d'un dossier de candidature en réponse à l'appel à projet du Programme wallon de Développement Rural 2014-2020 (PwDR) et plus spécifiquement de la mesure 7.5. *Investissements dans de petites infrastructures touristiques*. Cet appel, publié dans le courant du mois d'octobre 2015, concernait des projets inscrits dans un PCDR et avait pour finalité de renforcer et de développer les sites touristiques, culturels et patrimoniaux existants afin d'assurer leur pérennité et d'en renforcer la qualité. La Commune de Ferrières a pris la décision d'introduire le projet 1.2 relatif à l'aménagement de la Place de Chablis et des abords de l'Office du Tourisme. Les projets introduits peuvent bénéficier d'un subside de 80 %. Une réponse est attendue dans le courant du mois de juin 2016.

Par ailleurs, un membre s'interroge quant à la procédure de demande de convention en Développement rural via le PCDR. Les agents de développement répondent que la première étape consiste en la décision, par la CLDR et le Conseil communal, d'effectuer une demande de subsides pour une fiche-

projet. Si nécessaire, une actualisation de la fiche-projet pourra être effectuée. Et dans tous les cas, la Commune devra réaliser une recherche de sources de financement complémentaires au Développement Rural. Une réunion de coordination regroupant les intervenants financiers identifiés ainsi que la DGO3 et le GREOA devra être convoquée. Le projet y sera présenté et les questions relatives au montage financier seront abordées. A l'issue de cette réunion, l'Administration régionale rédigera un rapport de faisabilité et d'opportunité au Ministre. Ce dernier prendra la décision d'accorder ou non une Convention-faisabilité à la Commune pour ce projet. Dans le cas d'un accord, la Commune bénéficiera d'un montant de 5% de la subvention du montant total estimé du projet en vue de désigner un auteur de projet qui présentera un dossier avant-projet et, *in fine*, un dossier-projet. Une fois le dossier-projet approuvé par le Ministre, celui-ci signera une Convention-réalisation qui permettra la mise en adjudication et la libération des subsides pour la réalisation des travaux.

Suite à cette explication, la CLDR s'interroge quant aux projets qui pourraient être mis en œuvre à plus ou moins brève échéance. F. Léonard explique que l'introduction de la fiche 1.2 Place de Chablis au PwDR est déjà une première démarche en cours de réalisation. Il ajoute que, dans le cas d'une réponse positive, le projet de la salle polyvalente (fiche 1.1) pourrait éventuellement être mis en œuvre, en gardant à l'esprit le maintien d'un équilibre budgétaire communal. Il précise que, bien que le rapport annuel comporte un tableau de bord des projets envisagés dans le futur, il est actuellement difficile de bénéficier d'une vue globale des investissements réalisables au cours des 10-15 prochaines années. En effet, ces dernières années, les finances communales ont eu à supporter de nombreux coûts auparavant inexistantes. Les Communes sont donc soumises à des dépenses dont elles n'ont pas la maîtrise. Cela explique les difficultés communales à se projeter financièrement et à envisager la concrétisation de projets coûteux. Cependant, la décision d'introduire une fiche-projet peut être lancée à l'initiative de la CLDR, et cette question sera ensuite traitée en étroite concertation avec le Collège et le Conseil communal. F. Léonard ajoute que l'ODR est également un processus permettant la réalisation de projets moins onéreux tels que la fiche 1.4 ou encore la réalisation d'actions de terrains menées par les Groupes de Travail.

4. Groupes de Travail

Un membre fait état de son questionnement quant à la périodicité des réunions des GT et plus spécifiquement du GT Chemins et sentiers. En effet, ce GT ne s'est plus réuni depuis 11 mois. Le Bourgmestre répond que les membres du GT doivent pouvoir s'organiser entre eux et que le GT ne doit pas attendre une convocation de la part de la Commune pour se réunir. Suite à cette réponse, une question est soulevée concernant le soutien communal dont peut bénéficier un GT dans le cadre de ses activités. F. Léonard répond que, d'une part, la commune peut mettre un local à disposition des GT pour leurs réunions et que, d'autre part, le GT peut venir présenter l'état d'avancement de son travail et mentionner ses besoins à la Commune, par exemple lors d'une réunion du Collège.

✓ GT chemins et sentiers

Suite à la présentation du rapport annuel, les membres du GT manifestent un questionnement quant au projet de la Transferrusienne sur lequel ils avaient mené une réflexion. Ils se demandent si leurs remarques ont été prises en compte. F. Léonard répond que les suggestions ont bien été transmises et entendues par la Commune qui a réalisé certains des aménagements demandés, en fonction des possibilités existantes et suite à l'avis de Mr Leruse (DGO1). En effet, une réunion de terrain a eu lieu entre ce dernier, les autorités communales et l'Office du Tourisme afin de présenter le tracé envisagé et de discuter notamment des suggestions du GT. Concernant le tracé, il s'est avéré que les suggestions émises n'ont pas été préconisées par la DGO1. En ce qui concerne le passage des engins motorisés, il

explique qu'il est difficile de trouver une solution adéquate mais que le GT peut se réunir à nouveau et se pencher sur cette question.

✓ GT communication

Lors de l'élaboration du PCDR, ce GT avait réfléchi à la structure du Bulletin communal et du site internet communal. Ce dernier étant en cours de construction, il est proposé que le GT se réunisse à nouveau afin d'émettre son avis sur le projet de site internet.

✓ GT Energie

Plusieurs membres de la CLDR souhaiteraient réunir à nouveau le GT Energie, en présence éventuellement de l'éco-passeur, pour réfléchir à la mise en place de différents projets sur l'entité, dans la philosophie de ce qui est proposé dans la fiche-projet du GAL (transition, autonomie et efficacité énergétique). Il est demandé au GREOA que celle-ci soit transmise aux membres du GT.

En ce qui concerne cette thématique énergétique, la Commune mentionne qu'elle a adhéré au projet Pollec 2 (POLitique Locale Energie Climat), ce qui lui permettra de bénéficier d'un soutien financier pour le recours à une expertise externe en vue d'élaborer un Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable

✓ GT Mobilité

La CCATM travaille actuellement à la réalisation d'un inventaire des panneaux de signalisation de l'entité et est invitée à proposer des suggestions d'aménagements et/ou d'amélioration de la signalisation dans l'entité. Dans le cas où cet inventaire ne serait pas réalisé totalement, des membres de la CLDR pourraient intervenir en complément de la CCATM.

➤ Prochaines réunions des GT

La Commune proposera un planning ainsi qu'un local de réunion aux membres des GT afin qu'ils puissent reprendre leurs activités rapidement.

5. Composition de la CLDR : modification du quart communal

Suite à la démission de L. Blaise et à son remplacement par J-M Demonty au sein du Collège communal, F. Léonard explique que la composition du quart communal de la CLDR a été modifiée en conséquence. J-M Demonty réintègre donc la CLDR en sa qualité d'Echevin.

6. Divers

Les agents du GREOA expliquent que la Fondation Roi Baudouin a lancé un appel à projet à destination des citoyens des zones rurales. Cet appel à projet permet de remporter une somme de 5.000 euros en vue de réaliser des actions émanant de groupements citoyens et contribuant au renforcement de la convivialité, à la rencontre de besoins, au développement de nouvelles initiatives etc. Les informations peuvent être obtenues via le site internet suivant : <http://www.kbs-frb.be>

Une synthèse du PCDR a été réalisée par le GREOA. Celle-ci sera transmise aux membres de la CLDR qui sont invités à en prendre connaissance et à transmettre leurs avis, suggestions et remarques éventuelles.

Enfin, la Commune rappelle l'événement Wallonie-Bienvenue qui se tiendra le week-end du 21-22 mai 2016.

Un verre de l'amitié est partagé par l'assemblée et la réunion se clôture à 22h30.